



interprétation un seul logement par lot dans cahier des charges

Par **rahim**, le **20/05/2011** à **20:01**

J'envisage de diviser une maison à étage en deux appartements et d'en revendre un. le cahier des charges prévoit: un seul logement par lot. Mon notaire considère que cette notion n'est pas assez restrictive pour interdire cette opération. Qu'en pensez-vous?

Par **Domil**, le **20/05/2011** à **22:49**

j'attire votre attention sur le fait qu'une maison non construite pour ça ne respecte pas les normes d'isolation phonique entre deux logement (ce que vous voulez faire exige le respect des normes de construction)
Assurez-vous aussi que vous respectez le règlement de l'ASL concernant le nombre de place de parking sur le terrain.